

CONTRAT DE BAIL A USAGE COMMERCIAL

ENTRE

Mme/M. ABOBO par ailleurs, propriétaire (bailleur) du magasin sis
ABOBO Kennedy domicilié(e) à WLEAL

ET

Mme/M. SOUNAKO Yagouba, Tél : 09 89 65 12 locataire dudit magasin.

CONDITIONS ET LOYER

Le propriétaire (bailleur) met en location le magasin en l'état, moyennant le loyer (mensuel) de 500.00 Fcfa. Avec une caution de 2 mois, soit 1000.00 Fcfa et une avance de 2 mois, soit 1000.00 Fcfa, pour un montant total de 2000.00 Fcfa, versé ce jour,

S A L S D O S S I E R N ° 2022 M.A/LC
Vu pour légalisation de la
Signature de M.
CNI N°
Du.....
A.....
ABOBO LE 19 JUIL 2022
Le Maire

DUREE

Le présent contrat, renouvelable avec l'accord des deux (02) parties, est établi pour une durée de 2 ans, allant du 01/01/2022 au 31/12/2023.

Le présent Contrat de bail à usage commercial prend effet à compter de sa date de signature.

ENGAGEMENTS

- ✓ En cas de rupture du présent Contrat de bail à usage commercial, le bailleur après avoir fait l'état des lieux, s'engage à restituer la caution du locataire (sous 48 heures).
- ✓ Le locataire s'engage (elle/hui) à faire bon usage dudit magasin, à l'entretenir et à le rendre en bon état.

S A L S D O S S I E R N ° 2022
Vu pour légalisation de la
Signature de M.
CNI N°
Du.....
Délivrée par.....
A.....
Fait à Abobo le
ABOBO LE 19 JUIL 2022
Le Maire

Pour le Locataire

Suy

DAH DJEFILTE
Conseiller Municipal
Officier d'Etat-Civil/Délégué
MAIRIE D'ABOBO

Pour le Bailleur

Jou